

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Mai 2021

L' an 2021 et le 27 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de  
MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Jean-Yves Le Gall arrivé à 18h50 (question n°2)  
Nicolas Menez arrivé à 19h15 (questions diverses)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 19/05/2021

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 31/05/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : André PAUL

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE : CHOIX DES ENTREPRISES - 2021-030**  
**AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GAEC DE KERANOT - 2021-031**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2021 - 2021-032**  
**Convention avec la commune de Carhaix et VEOLIA pour le dépotage des boues de la station - 2021-033**  
**Demande de subvention ZAO, école de pratiques artistiques - 2021-034**  
**Demande de subvention " main dans la main avec les anciens " - 2021-035**

- **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE : CHOIX DES ENTREPRISES**  
réf : 2021-030

Une consultation a été lancée auprès des entreprises. Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent les entreprises suivantes et autorisent le maire à signer les pièces du marché.

Mr Fabien Mignot a quitté la salle au moment du vote sur le choix de l'entreprise pour les lots plomberie, électricité, ventilation et chauffage.

Lot isolation extérieure	Entreprise façades concept de Loperhet	26 733.78 € TTC
Lot menuiseries extérieures	AJ Menuiseries carhaix-Plouguer	31 829.62 € TTC
Lot doublage placo	Entreprise Noël Le Gall Plounevez-Quintin	7 401.52 € TTC
Lot Electricité	SARL Mignot Scignac	3 587.05 € TTC
Lot ventilation	SARL Mignot Scignac	3 145.65 € TTC
Lot plomberie/sanitaires	SARL Mignot Scignac rignac Mignot Scignac	2 810.40 € TTC
Lot chauffage par pompe à chaleur	SARL Mignot Scignac	8 171.75 € TTC
Lot carrelage	Entreprise Balch Stéphane Poullaouen	10 782.72 € TTC
Lot peinture	SASU Thierry Tanguy Scignac	3 662.89 € TTC

- **AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GAEC DE KERANOT**

réf : 2021-031

Par arrêté en date du 5 mai 2021, Mr le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une consultation du public de 4 semaines sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour l'environnement, présenté par le GAEC de Keranot en Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner.

Le rayon d'affichage de l'avis au public prévu par l'article R512-46-11 du code de l'environnement comprend les communes situées dans un rayon d'un kilomètre et/ou cernées par les risques et inconvénients dont elle peut être la source (plan d'épandage).

L'objet de la consultation est le regroupement et l'extension de l'élevage de vaches laitières au lieu-dit Keranot en Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner.

Le Maire propose de donner un avis sur cette installation classée.

Mr Le Jean Le Gac ayant quitté la salle, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable sur cette installation.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2021**

réf : 2021-032

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la possibilité d'avancement d'un agent technique au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de supprimer le poste d'agent technique et de créer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- **Convention avec la commune de Carhaix et VEOLIA pour le dépotage des boues de la station**  
réf : 2021-033

Mr le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles sont admises et traitées sur la station de Moulin Hezec, propriété de la ville de Carhaix Plouguer et gérée par l'exploitant Veolia Eau, les boues liquides de la station d'épuration de Scignac.

De manière exceptionnelle, et par dérogation à son contrat d'exploitation, VEOLIA Eau s'engage à recevoir et à traiter à la station d'épuration de Moulin Hezec, dont les caractéristiques sont conformes à la valorisation agricole future des boues et dans un volume maximum de 25 m<sup>3</sup> par semaine.

Le volume quotidien accepté par la station de Moulin Hezec est d'environ 12 m<sup>3</sup>

L'analyse des boues devra être transmise à VEOLIA EAU au moins 2 semaines avant début de la campagne de transfert et dépotage à la station d'épuration de Moulin Hezec.

#### **Tarifs :**

Les prestations précitées seront facturées selon les modalités suivantes :

- Concernant le transport :

La commune souhaitant apporter ses boues liquides sur le site de la station d'épuration de Moulin Hezec fait son affaire des analyses de caractérisation préalable et du transport des boues liquides et prendra en charge les dépenses correspondantes.

- Concernant le traitement :

Le prix pour la déshydratation, l'hygiénisation et la valorisation des boues liquides à la station d'épuration de Moulin Hezec est de :

Part exploitant (€HT/m <sup>3</sup> )	Part collectivité (€HT/m <sup>3</sup> ) Tarif 2021
23	5

Soit un total de vingt-huit euros par mètre cube hors taxe (28 €HT/m<sup>3</sup>) au 01/01/2021.

La facturation se fera en fonction des volumes réceptionnés en mètre cube (m<sup>3</sup>) mesurés au niveau du débitmètre de réception des matières de vidange.

#### Révision tarifaire

Les tarifs de l'exploitant varient par application de la formule d'actualisation définie au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif en vigueur.

Les tarifs communaux sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

La présente convention prend effet à compter du 01 janvier 2021.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer la convention

- **Demande de subvention ZAO, école de pratiques artistiques**

réf : 2021-034

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'attribuer une subvention de 120.00€ à l'association

- **Demande de subvention " main dans la main avec les anciens "**

réf : 2021-035

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'attribuer une subvention de 50.00 € à l'association

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

- Les élus ont mis en place l'organisation du bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.
- Association March'ad Kenekwen : l'association a formulé des demandes à la commune pour organiser le marché du vendredi, le Maire et André Paul recevront des membres de l'association le samedi 29 mai à 9 heures pour en parler.
- Horaires de la mairie : à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'accueil de la mairie sera fermé le samedi cependant un élu (le Maire ou un adjoint) assurera une permanence de 10 heures à midi.
- Emplois d'été : les agents techniques seront remplacés pendant leurs congés en juillet et août.
- Travaux sur le réseau d'eau : l'agence de l'eau versera une subvention de 40 %
- Travaux à la cantine : l'état versera une subvention de 35 % (DSIL). Une subvention a été demandée à la Région dans le cadre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne »
- L'acte d'achat de l'ancien restaurant Henaff place Nedelec a été signé.
- Un RDV est prévu avec FIA le 7 juin prochain pour le projet de travaux à l'école
- Programme de voirie : les travaux ont été réalisés route du Cosquer, le reste du programme sera réalisé semaine 22
- Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente : les panneaux pourront être posés sur la toiture. Un test de solidité de la charpente va être réalisé par un bureau d'étude (consultation en cours)

Séance levée à : 20:30

Le Maire  
Georges MORVAN

